

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 16 décembre 2021 à 19 h 45 à la salle du Conseil, située au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MMÉ Vicky Ouellet, conseillère # 3
Josée Sirois, conseillère, # 6
MM. Michel Dubé, conseiller # 1
Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5

L'avis de convocation a été remis tel que requis par le code municipal à tous les membres du conseil.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 37. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Adoption du règlement 180-21 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2022 à 2024 et pour adopter le budget de la municipalité de Lac-des-Aigles pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022
Période de questions uniquement sur le sujet du Point 2
- 3. Clôture de la séance

2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 180-21 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

2.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 180-21

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 180-21 ayant pour objet l'adoption du programme triennal des immobilisation pour les années 2022 à 2024 et pour adopter le budget de la municipalité pour 2022.

Des changements ont été apportés entre le projet déposé le 1^{er} novembre et son adoption ce soir, et aucune une dépense, mode de financement ou de paiement découle de ce règlement. Le Budget 2022 et programme triennal ont été mis à jour.

295-21

2.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 180-21 AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022 À 2024 ET POUR ADOPTER LE BUDGET DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-AIGLES POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2022

ATTENDU QUE le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2022 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le conseil doit également adopter un programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

ATTENDU qu'un avis de motion, la présentation et le dépôt de ce projet de règlement ont été faits le 1^{er} novembre 2021 par le conseiller Monsieur Simon Bois.

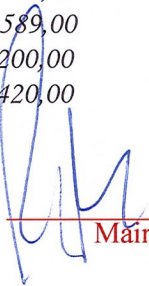
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

QUE le règlement numéro 180-21 est et soit adopté et que le conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : CHARGES POUR 2022

Le conseil adopte le budget « Charges » qui suit pour l'année financière 2022.

	2022
Administration générale	288 390,00 \$
Sécurité publique	138 401,00
Transport	339 240,00
Hygiène du milieu	132 589,00
Santé et bien-être	4 200,00
Aménagement, urbanisme et développement	24 420,00

 Maire  DG

Loisirs et Culture	89 463,00
Frais de financement	12 060,00
Remboursement en capital et investissements	97 197,00
Total des charges	1 125 960,00 \$

ARTICLE 2 : REVENUS POUR 2022

Le Conseil adopte le budget « Revenus » qui suit pour l'année financière 2022.

	2022
Taxes	508 689,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	11 821,00
Transferts	313 814,00
Services rendus et imposition des droits	291 636,00
Total des revenus	1 125 960,00 \$

ARTICLE 3 : PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil adopte le programme triennal des immobilisations comme suit :

Programme triennal des immobilisations 2022-2023-2024									
	Titre du projet	Provenance des fonds				Année des investissements			
		Seuil TECQ	TECQ	Subvention	Autre, fonct. ou emprunt, ..	2020-2021	2022	2023	2024
1	Rénovation centre loisir # 1		355 209 \$			18 507 \$	336 702 \$		
2	Trottoir côté est 120 m PH 3 # 7		112 500 \$			9 344 \$	103 156 \$		
3	Jeux d'eau # 9		130 767 \$			130 004 \$			
4	Module de jeux plage # 10		20 587 \$			21 721 \$			
5	Travaux Premier rang # 13		30 000 \$			25 699 \$			
6	Éclairage de rues dell				30 000 \$		30 000 \$		
7	Réfection bureaux au 73 (GL 089)			75 000 \$			75 000 \$		
8	Abri à sel (RÉCIM)			265 425 \$	113 754 \$			379 179 \$	
9	Surplus affecté immobilisation				40 000 \$		40 000 \$		
	Total		649 063 \$	370 425 \$	183 754 \$	205 275 \$	584 858 \$	379 179 \$	

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce présent règlement entrera en vigueur selon la Loi. Tel que requis par les articles 953.1, 954 et 957 du Code municipal, le budget ou un document explicatif sera distribué gratuitement à chaque adresse civique.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS UNIQUEMENT SUR LE SUJET DU POINT 2

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions sur le Budget 2022 et le PTI 2022-2024

Aucune question

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 295-21

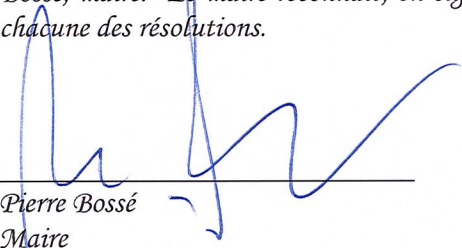

Francine Beaulieu, directrice générale

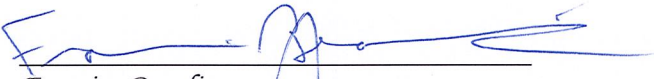
296-21

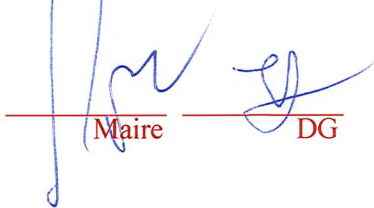
3.

CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 40, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée est proposée par M. Pierre Bossé, maire. Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.


Pierre Bossé
Maire


Francine Beaulieu
Directrice générale


Maire DG